Procès verbal de la séance du Conseil Municipal
du 18 septembre 2026

en salle de la mairie à 18h30, sous la présidence de Monsieur Pierre MATHIEU, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PRADS-HAUTE-BLEONE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 septembre 2026.

10 membres présents

MATHIEUPierre	BARTOLINI Vannina	JULIEN Éric
BERENGER Hélène	DAUMAS Julien	ROUX Geneviève
GARCIN Bernard	ROUX Simone	DOU Sébastien
VESIAN Coline	VILLALBA Thierry	

Secrétaire de séance : Geneviève ROUX

Ordre du jour initial

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
2. Délégation de pouvoir du conseil municipal en faveur du Maire
3. Autorisation de transiger consentie au Maire
4. Approbation du plan de financement réfection mur de soutènement à Blégiers
5. Approbation pour dépôt d'un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine
6. Approbation de l'assiette des coupes ONF
7. Approbation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement
8. Approbation des admissions en non valeurs (créances irrécouvrables)
9. Approbation de la convention triennale avec l'association « Cœur Lavande »
10. Approbation de la participation forfait ski enfants

Ordre du jour complémentaire

11. Convention de servitudes avec le SDE (Travaux Tercier)
12. Création d'un colombarium cimetière de Prads

Questions diverses :

Redevance pour occupation domaine public
Réunions à programmer avec :

- Le SMAB
- P2A

Informations et échanges

Propos introductifs

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal pour cette séance de rentrée. Il tient à exprimer ses remerciements à l'ensemble des personnes mobilisées lors de l'organisation de la manifestation célébrant les 40 ans du refuge de l'Estrop, soulignant le succès de cet événement et l'attachement collectif à cet équipement local.

1 Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

2 Délégation de pouvoir du conseil municipal en faveur du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de l'attribution des délégations données le 2 avril dernier, par le conseil municipal, la faculté de solliciter des subventions auprès des collectivités et organismes publics n'avait pas été formellement incluse. Cette régularisation est nécessaire, notamment pour sécuriser les dossiers de demande de fonds publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCORDE** à Monsieur le Maire la délégation lui permettant de solliciter toute subvention auprès des collectivités territoriales ou organismes publics pour la mise en œuvre des projets communaux.

3 Autorisation de transiger consentie au Maire

À la suite de la réception des travaux de rénovation énergétique des gîtes communaux, une réunion de négociation s'est tenue le 26 août 2026 avec les représentants de la société Enerlis.
Le montant des pénalités de retard arrêtées par la maîtrise d'œuvre s'élève à 53 609,19 € TTC, tandis que le solde des travaux dû par la commune s'élève à 43 121,68 € TTC.
Il est proposé de formaliser un protocole transactionnel prévoyant l'abandon réciproque des créances : la commune renonce à réclamer le montant des pénalités de retard et la société Enerlis renonce au paiement du solde du marché, soldant ainsi l'exécution contractuelle du marché.
En cas de contestation juridique ultérieure sur l'éventuel plafonnement des pénalités, la commune fera valoir les préjudices annexes subis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Enerlis sur ces bases.

4 Approbation du plan de financement pour la réfection du mur de soutènement à Blégiers

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour les travaux urgents de réfection du mur de soutènement de Blégiers.
Un dossier a été instruit pour solliciter un financement au titre des amendes de police à hauteur de 50 %.
Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 14 900,00 € HT.
Subvention demandée (Amendes de police : 50 %) : 7 450,00 €
Autofinancement communal (50 %) : 7 450,00 €
Il est précisé que l'entreprise retenue interviendra au début de l'année 2027 en raison de son calendrier de charges.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de réfection ainsi que le plan de financement présenté.

5 Approbation pour dépôt d'un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine

La cloche de l'église de Chavailles, qui date de 1630, est un élément significatif du patrimoine de la commune. Elle présente une fissure importante nécessitant une intervention dans un atelier spécialisé situé en Alsace.
L'estimation globale des travaux s'élève à environ 19 000 € TTC (dépose, transport et restauration) .
Il convient de lancer la constitution des dossiers de demande d'aide financière, notamment auprès de la Fondation du Patrimoine et au titre de la DETR / FDT pour le patrimoine rural.
Le plan de financement définitif fera l'objet d'une délibération ultérieure au vu des notifications d'aides.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et de l'ensemble des partenaires institutionnels susceptibles d'apporter leur soutien financier.

6 Approbation de l'assiette des coupes ONF

Le Conseil Municipal examine la régularisation de l'état d'assiette des coupes réglées par l'Office National des Forêts (ONF), pour l'année 2027, sur les parcelles communales 24 et 64.
Sur demande de l'ONF, relative au prix de mise en vente (aux enchères) de bois sur pied, la commune a proposé de fixer un prix à 20€ le m3.

Une réunion technique avec le technicien forestier est programmée pour analyser les modalités de gestion en régie ou d'exploitation.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité

- **VALIDE** l'état d'assiette des coupes présentées par l'ONF au titre de l'année 2027.

7 Approbation de la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Département sollicite la participation des communes au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), visant à soutenir les ménages en situation d'impayés de loyer ou d'énergie. Le montant de la contribution financière demandée s'élève à 0,61 € par habitant, identique à l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, considérant la portée sociale du dispositif, décide à l'unanimité

- de **CONTRIBUER** au FSL au montant de 0,61 € par habitant et d'**IMPUTER** la dépense correspondante au budget de fonctionnement.

8 Approbation des admissions en non valeurs (créances irrécouvrables)

Monsieur le Maire présente l'état transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) portant sur des créances communales (taxes et redevances d'eau) admises comme irrécouvrables pour un montant total de 1 572,53 €. Il convient de les admettre en non-valeur et de les imputer en dépenses à la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 1 572,53 € et d'**INSCRIRE** la dépense au budget de la section fonctionnement.

9 Approbation de la convention triennale avec l'association « Cœur Lavande »

L'association « Cœur Lavande » propose la signature d'une convention triennale cadre (période du 1er septembre 2026 au 31 août 2029) fixant la participation communale à 500,00 € par an, soit 1 500,00 € pour la durée du partenariat. Pour rappel, cette association participe grandement à la lutte contre l'isolement et favorise le développement du lien social à l'échelle communal.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de la convention triennale et **VALIDE** le versement d'une subvention annuelle de 500,00 € budgétisée chaque année pendant trois ans.

10 Approbation de la participation forfait ski enfants

Dans le cadre des tarifs préférentiels accordés aux enfants du massif Blanche Serre-Ponçon, les communes sont appelées à participer au financement des forfaits de ski pour la tranche d'âge des 12-17 ans. La participation communale fixée s'élève à 64,00 € par enfant concerné (ramenant la charge parentale à 83,00 € au lieu de 147,00 €). Cette mesure n'est applicable qu'en cas d'achat d'un forfait par un jeune résident sur la commune.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder une prise en charge de 64,00 € par enfant de la commune résidant sur le territoire et remplissant les conditions d'âge pour la saison hivernale.

11 Convention de servitudes avec le SDE (Travaux Tercier)

Le Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE 04) sollicite l'établissement d'une convention de servitude sur les parcelles communales 314 et 366 afin de réaliser l'enfouissement de lignes électriques et l'installation de coffrets sur un tracé d'environ 280 mètres à Tercier.
Cette opération s'effectue sans frais pour la commune.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude administrative au profit du SDE 04, pour effectuer les travaux envisagés, sur les parcelles concernées 314 et 366.

12 Création d'un colombarium cimetière de Prads

Face à la saturation progressive des concessions traditionnelles et à l'augmentation des demandes d'incinération, Monsieur le Maire présente une étude d'implantation d'un colombarium de 9 cases modulables (pouvant accueillir chacune 2 urnes) au cimetière du village de Prads.
Cette proposition de la société Granimont, consultée pour son travail satisfaisant réalisé au Brusquet, porte sur un coût estimatif de 454,67 € HT par case (hors options de coloris du grès).

Une discussion s'engage quant à l'opportunité de réaliser un état des lieux général préalable de l'ensemble des cimetières des hameaux de la commune (murs de soutènement, capacité résiduelle, sécurisation des accès) avant le lancement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, invité à se prononcer et à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de la création d'un colombarium à Prads et son extension progressive aux autres cimetières de la commune selon les besoins recensés.
- **VALIDE** le lancement du projet pour le site de Prads sous réserve de l'examen d'autres devis et de la réalisation parallèle d'un diagnostic global de l'état des cimetières communaux à réaliser par les élus avant le 31 octobre 2026, pour établir un programme pluriannuel d'entretien et de sécurisation.

Questions diverses présentées par le Maire

- Abattage du pin à l'entrée des gîtes
  Présentation d'un devis de 950 € (par Emmanuel BONNAYS) pour démonter un pin d'Autriche à l'entrée des gîtes. L'arbre cause des désordres sur la propriété voisine, endommage le bord de route avec ses racines et présente un risque de déracinement en cas de fort vent. Le bois découpé sera déposé au Végétal / à la déchetterie pour la population.
- Sécurisation de la passerelle de Blégiers (Pont d'Heyre)
  Devis de 3 000 € présenté par Tony Chauvin pour le renforcement des garde-corps de la passerelle par soudage de platines sur la structure bois. Le Maire demandera une précision technique sur les points d'ancrage avant de lancer les travaux, et notamment sur la possibilité de solidariser le renfort des platines en le fixant sur l'IPN.

- Occupation du domaine public (Tarification / Redevance)
  Rappel de la demande des services de l'État d'encadrer l'occupation du domaine public (terrasses, marchés d'été) en fixant une redevance symbolique pour être en règle avec la loi et assurer l'équité.
- Gestion du risque de rivière et érosion (Réunion avec le SMAB)
  Le Maire va organiser une réunion avec le SMAB, en présence des conseillers municipaux disponibles, pour aborder les zones à risques.
- Problématiques d'Eau et Assainissement (Réunion P2A)
  Organisation d'une réunion dédiée avec P2A sur deux sujets majeurs, en présence des conseillers municipaux disponibles :
  - Station d'épuration de Chavailles : Nécessité de finaliser le dossier.
  - Qualité de l'eau et désinfection par UV vs Chlore : Lecture d'un courrier de Françoise Basset s'inquiétant du non-raccordement aux UV dans certains hameaux (Tercier, Blégiers) malgré des investissements engagés (env. 200 000 €). Une explication a été demandée à P2A (Mathieu Bichat).

  Rappel des démarches entreprises pour clarifier la situation des facturations/abonnements depuis le transfert de compétence à P2A en 2020.
- Calendrier et communications administratives :

- Contrat Local de Santé (CLS P2A) : Séminaire d'information pour les élus le mercredi 14 octobre à Aiglun.
- Dotation de soutien aux aménités rurales : Bonne nouvelle de la Préfecture confirmant une attribution de 6 200 € pour la commune au titre de 2026.
- Convention de partenariat avec la FDC 04 pour ouverture de milieux toujours en cours à Vachères : réouverture de milieux en faveur des galliformes.
- Obligation Légale de Débroussaillement (OLD) : Présentation (sans suite retenue) de propositions de prestataires privés d'accompagnement informatique pour ces opérations.

- Fête de l'association Agrée de Pêche « La Bléone » : Date arrêtée pour l'année prochaine au samedi 10 juillet 2027.
- Repas des aînés : Fixé au samedi 28 novembre 2026 à la salle polyvalente.
- Site internet communal : Refonte en cours pour améliorer l'usage, la visibilité et la communication locale (mise en ligne prévue fin septembre).
- Grands projets du mandat (Commission Travaux) : le Maire demande à la commission travaux d'engager la réflexion sur deux projets structurants :
  1. Construction d'un hangar communal (à côté du local technique à l'entrée du village) pour abriter les engins et outillages divers, ainsi que le stockage des matériaux destinés aux travaux d'entretien.
  2. Rénovation et réhabilitation de la maison CAZERE (visite et réflexion sur son affectation et son éventuelle communication avec la mairie).

Dates du prochain conseil municipal : prochaine séance fixée au vendredi 13 novembre 2026 à 18h00

La séance est levée le 18 septembre à 20h45

Le Maire :
Pierre MATHIEU

MAIRIE DE PRADS - HAUTE BLÉONE - A. de H. Provence

La secrétaire de séance :
Geneviève ROUX